



Paris, le 4 septembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La France doit défendre la compétitivité de ses agriculteurs !

**Les états membres de l'UE se prononceront la semaine prochaine sur un projet la Commission européenne, qui vise à instaurer des droits antidumping sur les importations de solutions azotées. Cette mesure augmenterait de 6% les coûts de production des producteurs de grandes cultures français et minerait encore un peu plus leur compétitivité.**

**Paris, le 04 septembre 2019** – La semaine prochaine, les Etats membres de l'Union Européenne devront se prononcer sur un projet de la Commission européenne. Celui-ci instaurerait pendant cinq ans des droits antidumping définitifs sur les importations de solution azotée (UAN) en provenance de Russie, des USA et de Trinité-et-Tobago. Ces trois pays sont les principaux fournisseurs de l'UAN consommée en France.

Cette nouvelle taxe renchérirait de plus de 6% les coûts des producteurs de grandes cultures français utilisateurs de solution azotée. Ce surcôt représenterait la moitié de leurs revenus avant impôts !

Dans un marché européen largement ouvert aux importations des pays tiers, la concurrence mondiale joue à plein sur les prix des grandes cultures (blé, maïs, soja, colza, betteraves sucrières...) alors que les agriculteurs sont forcés d'acheter les engrais au prix fort sur un marché européen non concurrentiel et protégé. Comment espérer rester compétitif dans un monde où nos concurrents de la Mer noire, du Mercosur et d'Amérique du Nord ont accès à des engrais nettement moins chers ?

L'intérêt économique du pays plaide sans le moindre doute pour que la France s'oppose à la proposition que la Commission européenne pourrait mettre au vote à Bruxelles le 11 septembre.

#### Contacts Presse :

**Association générale des producteurs de blé et autres céréales (AGPB) :**  
Agence RDN, Guillaume LORRE 07 50 14 58 26, [glorre@agence-rdn.com](mailto:glorre@agence-rdn.com)

**Association générale des producteurs de maïs (AGPM) :**  
Anne Kettaneh, 06 83 22 05 01, [anne.kettaneh@agpm.com](mailto:anne.kettaneh@agpm.com)

**Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB) :**  
Carine ABECASSIS, [cabecassis@cgbfrance.fr](mailto:cabecassis@cgbfrance.fr), 01 44 69 41 36

**Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux (FOP) :**  
Thibaut Ledermann, 06 50 69 20 08, [t.ledermann@fopoleopro.com](mailto:t.ledermann@fopoleopro.com)

**Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)**  
Marion Fournier, 07 60 29 56 17, [marion.fournier@fnsea.fr](mailto:marion.fournier@fnsea.fr)